

# ALERTE

## **Effondrement d'un plancher collaborant lors de la mise en œuvre du béton à la pompe**



Situation similaire avant accident dans une cellule **adjacente**



Après accident

**Circonstances de l'accident :** Le plancher collaborant d'une « cellule » d'un bâtiment situé à 6.5 m de hauteur en cours de construction s'est effondré. Dans sa chute plusieurs salariés ont été entraînés. L'accident s'est produit au cours de la mise en œuvre du béton. La structure devant assurer la stabilité de ce plancher était constituée d'étais simples non stabilisés, installés sur des palettes de parpaings. Par chance seul un salarié intérimaire a été blessé lors de sa chute.

### **Causes de l'accident :**

- Absence de justification de la stabilité de l'étalement en phase provisoire.
- Mise en œuvre d'un étalement inadapté.
- Absence de fixation des planchers collaborant au niveau des appuis contrairement aux préconisations du fabricant.
- Réalisation des travaux exclusivement par du personnel intérimaire

### **Principales mesures à observer :**

- Faire réaliser au préalable, par le fabricant, une personne ou un organisme compétent, une étude d'étalement et un plan d'étalement.
- Privilégier l'utilisation de tour d'étalement
- Pour les hauteurs supérieures à 3 m interdire l'usage d'étais simples et mettre en œuvre des tours d'étalement à montage/démontage en sécurité.
- Vérifier l'adéquation des étais simples envisagés en vous référant à leur courbe de charge.
- Les conditions d'appuis des étais simples doivent permettre la reprise de la descente de charge. Proscrire toute superposition d'étais, appui sur bastaing...
- N'autoriser les interventions sur le plancher qu'après fixation de ce dernier aux appuis définitifs conformément à la notice du fabricant, réalisation de l'étalement conformément au plan et mise en place des protections collectives périphériques.
- Accéder au plancher par l'intermédiaire d'un accès sécurisé (ex : sapine d'accès, escalier de chantier). Proscrire l'accès à l'échelle pour toute hauteur supérieure à 3m.
- Préparer, définir et mettre en œuvre la méthodologie pour la réalisation de la totalité des approvisionnements (mode opératoire intégré au PPSPS).
- Confier les travaux à du personnel qualifié (encadrement & compagnons).

### **Plus d'informations ? Consulter :**

- Fiches OPPBTP (<https://www.preventionbtp.fr/>) :
  - E3 F 05 10 «Utilisation du matériel d'étalement : les étais simples »
  - E3 F 03 12 «Les dispositifs de maintien des étais et poutrelles »